



## Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons,

L'année 2025 touche à sa fin et je souhaitais, à travers ces quelques lignes, vous rapporter le travail de l'équipe municipale. Equipe qui reste toujours active malgré une fin de mandat proche. Nous continuons de travailler sur nos projets tels que la rénovation énergétique de la mairie et la sécurisation de la traversée du village.

Vous trouverez en complément de ces Brèves Ardillatonnes le journal de la Communauté de Communes, ainsi qu'une nouvelle carte postale : la version hivernale de notre commune. Vous pourrez aisément retrouver cette illustration, également disponible en format affiche, en vente à la Maison de la Randonnée et du Trail au Col de Crie ou à la Maison du Terroir à Beaujeu.

La vie des élus est faite de bons et mauvais moments, d'inquiétudes et de mauvaises surprises. Il n'est en effet pas rare de subir des incivilités telles que des WC publics tartinés, des poubelles renversées... Dernièrement nous avons constaté la disparition du plan d'évacuation de la salle des fêtes mais plus fort encore : la disparition du panneau d'entrée d'agglomération vers l'école. Toutes ces incivilités ont un coût, qui, de surcroît, est supporté par nos impôts. Chaque année, le Conseil Municipal s'efforce de ne pas augmenter les taxes locales, mais viendra un moment où nous ne pourrons plus assumer ces dépenses et où nous serons, comme d'autres communes, contraints d'actionner le levier fiscal. Ces comportements nous révoltent tous. Soyons vigilants et, sans parler de délation, merci de nous signaler tout acte irrespectueux dont vous seriez témoins.



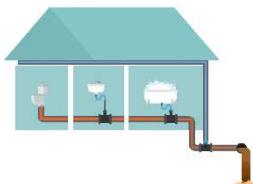
Ainsi s'achève mon petit « coup de gueule » de fin d'année. Je vous souhaite une très bonne lecture !

- Assainissement collectif :

Au 1er janvier 2026, la compétence « assainissement collectif » sera transférée à la Communauté de Communes. En effet, la loi Maptan de 2015 impose aux collectivités de moins de 100 000 habitants le transfert de cette compétence à l'EPCI de référence, en l'occurrence la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Notre commune, comme toutes celles munies d'un budget assainissement, palie au déficit de ce budget par une subvention du budget communal. Cette pratique, bien que courante, est tolérée par les services de l'Etat, tant qu'elle concerne uniquement les finances de la commune.

Demain, avec le transfert, ces opérations budgétaires ne seront plus admises. Il est donc nécessaire que les communes réduisent au maximum le déficit de leur budget assainissement.



Le 30 septembre 2025, la délégation de service public concernant l'assainissement collectif arrivait à échéance. Nous avons donc procédé à un appel d'offres afin de désigner un nouvel opérateur. La société SUEZ a été retenue pour poursuivre l'entretien de la station, des réseaux, ainsi que la gestion de la facturation.

Cette nouvelle Délégation de Service Public a permis de renégocier les tarifs de la prestation. L'ancienne part variable facturée par SUEZ était de 1,1965 € HT/m<sup>3</sup>. Avec le nouveau contrat, cette part passe à 0,8150 € HT/m<sup>3</sup>, soit une baisse de : 1,1965 € – 0,8150 € = 0,3815 € / m<sup>3</sup>

De son côté, la part variable communale est actuellement de 1,0950 € / m<sup>3</sup>. Il a été proposé au Conseil Municipal d'ajouter la différence réalisée (les 0,3815 €/m<sup>3</sup> économisés grâce à la baisse du tarif SUEZ) à la part variable communale. La nouvelle part variable communale deviendra donc : 1,0950 € + 0,3815 € = 1,4765 € / m<sup>3</sup>

Ainsi, l'opération est blanche pour l'usager, le prix final au m<sup>3</sup> reste identique : l'économie réalisée sur la part SUEZ est simplement transférée à la part communale. Pour la commune, cette recette supplémentaire permettra de réduire le déficit du budget « assainissement collectif ».

Toujours dans le cadre du budget assainissement, nous avons décidé d'augmenter la part fixe communale, qui passera de 80 € à 120 € par an. Cette augmentation sera répartie sur les prochaines factures, à raison de 60 € par semestre. Nous avons également révisé la participation au financement de l'assainissement collectif pour les nouveaux raccordements au réseau. Initialement fixée à 1 500 € en 2019, elle passera à 1 700 € à compter du 1er novembre 2025.

Ces mesures permettront d'améliorer la stabilité financière du budget assainissement.

- Salle des fêtes

Les problèmes causés par l'invasion de fouines dans l'isolation de la toiture de la grande salle ont été et restent une source de préoccupation. Notre assurance a refusé une prise en charge. Les intrusions d'animaux sauvages n'étant pas couvertes, nous avons décidé de réaliser les travaux par nos propres moyens.

Ils consistent en une isolation par l'intérieur, accompagnée de la pose d'un plafond acoustique démontable en plaques de 600 x 600 mm. Les travaux ont débuté le 1er décembre 2025 et s'achèveront le 15 décembre 2025.

- Projets de travaux.



Lors de mes vœux au mois de janvier, je vous avais fait part des projets de travaux énergétiques de la mairie. Nous avons appris début juillet que notre projet n'avait pas été retenu au titre de la DETR pour 2025 (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) accordée par l'Etat. Nous avons donc décalé les travaux à septembre 2026, les études sont terminées et les appels d'offres sont lancés pour une consultation de 8 semaines.

Pour rappel, nous envisageons la réfection de la toiture, l'isolation des combles, le remplacement des fenêtres, des volets, de la chaudière, des radiateurs et une isolation par l'extérieur des façades ouest et nord. La salle du Conseil Municipal sera revisitée : éclairage, plafond, ouverture d'une baie panoramique sur la montagne de Rochefort, remplacement du mobilier, ...

Un autre projet actuellement à l'étude concerne la sécurisation de la traversée du village et des abords de l'école. Nous avons confié ces études aux services du Département dans le cadre de l'aide technique qu'ils apportent aux communes.

Les principales mesures envisagées sont les suivantes :

- L'entrée de village côté sud serait déplacée vers le calvaire, englobant ainsi l'accès au lotissement de La Fontaine.



- Une voie piétonne serait créée sur le fossé, après busage et drainage, permettant d'atteindre la montée de l'esplanade de la salle des fêtes. Le bosquet de noisetiers sera supprimé pour installer un abribus.
- La zone 50 km/h actuelle serait réduite à 20 km/h, afin de partager l'espace entre piétons, deux-roues et véhicules depuis la salle des fêtes jusqu'au carrefour de l'église.

- La descente vers l'école, équipée d'un cheminement piéton sécurisé, serait limitée à 30 km/h jusqu'au carrefour du parking de l'école.

- Des matérialisations au sol, des changements de couleur des revêtements et un renforcement de la signalisation verticale permettraient de mieux marquer ces zones.

Vous avez très certainement constaté l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg : il nous permet, outre la vitesse, de mesurer le flux des véhicules afin d'alimenter l'étude de données chiffrées.

Nous souhaitons faire preuve de sobriété dans la réalisation de ces travaux afin d'en limiter l'impact sur la circulation — sans surélévations ni rétrécissements — et de fait limiter les coûts.

Enfin, nous allons renforcer les éclairages sur les zones piétonnes créées afin de sécuriser les déplacements. Il est fort probable que les futurs éclairages soient solaires, réduisant ainsi les coûts de génie civil.

## • Hameau des Montgolfier

Les études du projet avancent. Le stade d'implantation des bâtiments est atteint, les sondages de sols ainsi que le contrôle de pollution doivent démarrer cette fin d'année. Les recherches de financements continuent. La Communauté de Communes s'engage à hauteur de 50 000 euros pour financer des études à condition que les deux communes concernées (Les Ardillats et Saint-Didier-sur-Beaujeu) contribuent chacune à hauteur de 5 000 euros. Le Conseil Municipal des Ardillats a délibéré favorablement afin de permettre le versement de cette aide par la CCSB.

Des réunions d'urbanismes ont lieu avec les services d'urbanisme de la CCSB et des services de l'Etat pour permettre la présentation d'un dossier final, début du second semestre 2026, en limitant le nombre de remarques et corrections éventuelles. Les maires sont bien sûr associés à ces réunions pour garantir une parfaite transparence au regard de nos documents d'urbanisme futurs. Aujourd'hui, même si les documents du PLUIH ne sont pas encore arrêtés, nous devons nous y conformer.

## • Elections

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales. Comme vous avez pu le lire dans la presse, j'ai l'intention de reconduire une liste. Nous vous tiendrons informés dès que le droit à l'information nous sera accordé.



Attention : ces élections seront particulières pour nos petites communes. Le scrutin se fera sur une liste complète, sans griffonnage possible, sous peine de nullité de la liste. La parité femmes/hommes devra être respectée, y compris pour la composition du bureau : pour

# BRÈVES ARDILLATONNES

NOVEMBRE 2025

notre commune, deux hommes et deux femmes devront être présents. Le duo Maire / 1er adjoint(e) ne tient pas compte de cette obligation de parité.

Pour rappel, ces élections se tiendront le 15 et 22 mars 2026.

- PLUIH



Ce document d'urbanisme touche à sa fin. Une réunion publique est organisée le 16 décembre 2025 dans la petite salle des fêtes, afin de répondre à vos questions. Cette réunion sera conduite par le service urbanisme de la Communauté de Communes, et le bureau d'étude en charge de la rédaction du document.



*Je tiens à remercier les acteurs de ce samedi 30 novembre pour l'installation de ce magnifique sapin qui vient égayer nos fêtes de fin d'année.*

La fin de l'année approchant, je vous souhaite, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année et je vous invite à nous retrouver lors la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 4 janvier 2026 à 10h30, à la salle Raymond Valette.

Jean Michel MOREY,

- Calendrier des fêtes :



- Repas de l'Amicale Ardillatonne, 18 décembre 2025 à 12 h 00, salle Raymond Valette.
- Cérémonie des Vœux du Maire, 4 janvier 2026 à 10h30, salle Raymond Valette.
- Elections municipales, les 15 et 22 mars, mairie.